



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

cotisations

Question écrite n° 102012

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le fait que les maires et les autres élus locaux payent dorénavant des cotisations de sécurité sociale sur leurs indemnités d'élu. Le régime de sécurité sociale et de mutuelle des fonctionnaires de l'éducation nationale est géré spécifiquement par la Mutuelle générale de l'éducation nationale (MGEN). Or certains responsables départementaux de la MGEN ont décidé d'inclure les indemnités des maires et des élus locaux dans le calcul de l'assiette des cotisations pour la MGEN. De ce fait, les indemnités des élus locaux concernés sont assujetties une première fois à des cotisations de sécurité sociale au titre des règles applicables à tous les élus locaux et une seconde fois, au titre de la MGEN. Cette situation est incohérente et sans équivalent dans les autres régimes de couverture sociale. Elle lui demande donc de lui préciser les mesures qu'elle envisage pour remédier à cette injustice.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102012

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 janvier 2017](#), page 268

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)